



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-06-076

### MISE EN PLACE D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 30 MAI 2018

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 35

-----

DATE DE CONVOCATION :  
22 MAI 2018SECRETAIRE DE SEANCE :  
Cécile GAUVILLE HERBET

L'an deux mille dix-huit, le mercredi trente mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

#### *Siégeaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur ACCLAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadila (Senlis)

#### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil) à Monsieur MELIQUE Jacky
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

#### *Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Ne siègeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en) représenté(s) par le suppléant :***  
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Vu** la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

**Vu** le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

**Vu** la circulaire NOR : INTK0800169C du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 132-4 et L. 132-13,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 5211-59,

**Considérant** que la composition du CISPD devra prendre en compte les membres de droit (Préfet, Procureur de la République...), les représentants des services de l'Etat, les représentants désignés pour y siéger ainsi que les représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

**Considérant** la possibilité de solliciter également des personnalités qualifiées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Luc PESSE, membre du bureau en charge du CISPD, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- ❖ **ACTENT** la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les m

Envoyé en préfecture le 13/06/2018  
Reçu en préfecture le 13/06/2018  
Affiché le **13 JUIN 2018**  
ID : 060-200066975-20180530-DEL2018CC06076-DE

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en sous-préfecture,  
Le : **13 JUIN 2018**  
Et de l'affichage le :

Le Président,

**Philippe CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le **13 JUIN 2018**

Le Président,

**Philippe CHARRIER**